



Actrice du Grenelle de l'Environnement et auteur du dossier, co-signé par la Fondation Nicolas Hulot :  
« Stopper le déclin de l'entomofaune pollinisatrice et mettre en œuvre un plan de relance de l'apiculture »  
ayant permis d'obtenir un Plan d'Urgence de préservation des abeilles et de Relance de l'apiculture  
(prévu en 2009, et confié au Député Martial SADDIER, en charge également de la filière agrobiologique).

COMMUNIQUE DE PRESSE  
11 décembre 2008

**Projet d'arrêté de la Direction Générale de l'Alimentation, relatif à la distance  
d'isolement des cultures génétiquement modifiées  
Absence de conformité et de prise en compte des risques sanitaires**

Alors que la France persiste à activer la clause de sauvegarde à l'égard du maïs génétiquement modifié MON810 en raison, notamment, des distances de contamination avérées (par l'action du vent, des insectes pollinisateurs, et des cours d'eau), évaluées à plusieurs kilomètres ;

Alors que les experts apidologues confirment que les abeilles peuvent butiner sur des distances atteignant plus de 6 km pour récolter le pollen nécessaire à la colonie, que des expérimentations irréfutables démontrent que la contamination génétique des pollens est impossible à maîtriser, que la filière apicole dénonce l'absence d'évaluation des risques des OGM/PGM sur les abeilles et sur le pollen qu'elles consomment, qu'elle alerte sur le préjudice économique catastrophique qu'induirait la présence d'OGM dans le miel et le pollen en cas de libéralisation des cultures GM ;

Alors que le Grenelle de l'environnement a acté confier au Haut Conseil des Biotechnologies le soin d'examiner - notamment, les distances de coexistence des cultures OGM et non OGM, et réunir à la table des décisions agro-environnementales l'ensemble des acteurs du Grenelle dont les ONG,

la Direction Générale de l'Alimentation a présenté ce jour, dans les locaux de l'INRA, en comité restreint auquel aucune ONG n'a été invitée ni même consultée, un projet d'arrêté visant à fixer la distance d'isolement entre cultures de maïs OGM et non OGM à « 50 mètres ».

TERRE D'ABEILLES, qui alerte depuis 2005 les pouvoirs publics sur l'impossible coexistence des cultures OGM et non OGM sans risques de contamination génétique et sur l'absence d'évaluation des risques liés à la libéralisation des plantes génétiquement modifiées sur les abeilles et autres insectes pollinisateurs, dénonce cette initiative de la DGAL, qui fait abstraction des risques sanitaires et économiques unanimement dénoncés par les filières apicole et agricoles non OGM, au détriment de l'immense majorité des consommateurs qui exigent une évaluation rigoureuse des plantes génétiquement modifiées ainsi que la liberté de choisir et de consommer sans OGM.

TERRE D'ABEILLES a présenté ce jour un certain nombre d'études scientifiques qui contredisent formellement celles sur lesquelles s'est appuyée la DGAL pour fixer cette invraisemblable distance de coexistence, et qui attestent de l'absence de rigueur et de sérieux de ce projet d'arrêté, qui ne peut servir que des intérêts très minoritaires : ceux des fabricants.

**Contacts-presse : Béatrice ROBROLLE-MARY Tél : 06 77 40 16 51 Frank ALETRU Tél : 06 07 80 01 04**

**TERRE D'ABEILLES®** (Association loi 1901. Déclarée d'intérêt général) **[www.sauvonslesabeilles.com](http://www.sauvonslesabeilles.com)**

Tél/fax : 00(33) 02 54 28 68 63 Mobile : 06 77 40 16 51 E-mail : [lamaisondesabeilles@orange.fr](mailto:lamaisondesabeilles@orange.fr)

Adresse postale : La maison des abeilles La Vallée Parc naturel régional de la Brenne 36300 INGRANDES (France)